



Genève, le 27 août 2019
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint de l'Etat de Genève, Annemasse Agglo et SIG

L'Etat de Genève, Annemasse Agglo et les SIG dévoilent un important chantier pour le traitement des micropolluants

L'Etat de Genève, Annemasse Agglo et les Services industriels de Genève (SIG) s'engagent dans la gestion durable de l'eau. Leur collaboration permettra de réduire de 80% les micropolluants en sortie des stations de traitement des eaux usées de la région à l'horizon 2023. La station d'épuration (STEP) suisse de Vilette, propriété des SIG, sera équipée d'un traitement des micropolluants. Le raccordement de la STEP française d'Ocybèle à celle de Vilette permettra un traitement commun des micropolluants. Un exemple de coopération transfrontalière au bénéfice de l'environnement, dans le contexte de croissance du Grand Genève.

Les stations d'épuration (STEP) d'Ocybèle et de Vilette traitent à elles deux les eaux usées de 135'000 habitants, avant de les rejeter, une fois filtrées, dans l'Arve. Protéger durablement l'Arve, dont les eaux alimentent la nappe du Genevois, précieuse ressource en eau potable du Grand Genève, est un objectif majeur pour la région.

Réduire les micropolluants dans les eaux traitées d'au moins 80%: un objectif transfrontalier

Les eaux usées constituent un important vecteur de rejets de micropolluants. Sur la base de ce constat, la Suisse a modifié la loi fédérale sur la protection des eaux de 2016. Ainsi, les plus grandes STEP de Suisse et celles se déversant dans des milieux sensibles devront être équipées, afin de réduire d'au moins 80% la concentration de micropolluants avant rejet dans les cours d'eau.

Le raccordement de la STEP annemassienne d'Ocybèle au nouvel équipement de la STEP genevoise de Vilette constitue une première. Annemasse Agglo, l'Etat de Genève et les SIG s'engagent dans une collaboration innovante et exemplaire en matière de traitement des micropolluants à échelle transfrontalière.

Pour la collectivité annemassienne, ce traitement constitue une occasion d'aller plus loin dans sa démarche éco-responsable et de rejoindre les exigences suisses, là où la France privilégie la réduction de micropolluants à la source et non en station d'épuration.

M. Antonio Hodgers, président du Conseil d'Etat, chargé du département du territoire (DT), salue "la collaboration exemplaire entre partenaires publics et privés, qui s'inscrit dans l'ensemble des mesures prises par le canton de Genève pour améliorer durablement et rapidement la qualité de nos ressources en eau. Des actions précisées notamment dans la brochure [Micropolluants organiques dans les eaux de surface du canton de Genève](#) publiée ce printemps".

Pour atteindre cet objectif de traitement des micropolluants, d'importants travaux sont prévus. Ils se décomposent en deux parties:

- Un poste de relevage et un collecteur, permettant le transfert des eaux usées de la station française d'Ocybèle à la station suisse de Villette.
- L'extension et la modernisation de la STEP de Villette, propriété des SIG. La nouvelle STEP, qui réduira d'au moins 80% les micropolluants en sortie de station, sera mise en service par étapes entre 2020 et 2023.

"Notre entreprise s'engage à traiter les eaux usées de la région selon les normes environnementales les plus exigeantes", déclare M. Christian Brunier, directeur général des SIG, "car une des missions des SIG, c'est d'accompagner le développement industriel du Grand Genève, tout en préservant ses ressources naturelles".

Le montant global des investissements pour le traitement des micropolluants est estimé à 14,2 MCHF (13 M€). Ces investissements sont financés à hauteur de 75% par la Confédération, conformément à la loi fédérale sur la protection des eaux. Le restant de l'ouvrage de traitement est financé par Annemasse Agglo et par les SIG.

Des micropolluants dans l'eau ?

La qualité de l'eau est régulièrement détériorée par des composés qui se retrouvent dans le milieu naturel à des concentrations de l'ordre du microgramme par litre, les "micropolluants". Des résidus provenant de produits d'usage domestique (médicaments, cosmétiques, détergents, édulcorants), industriel et agricole. Lorsqu'ils se retrouvent dans les cours d'eau, les résidus peuvent s'avérer nocifs pour les organismes aquatiques et polluer les ressources en eau potable.

OH MON EAU !

La mise en place de traitements supplémentaires des micropolluants dans les STEP ne doit pas être un frein à la diminution de ces substances à la source. Le polluant le plus facilement éliminé sera évidemment celui qui n'aura pas été produit, utilisé ou consommé. Depuis 2018, l'Etat de Genève s'investit dans un important travail de sensibilisation au travers de la campagne "OH MON EAU!" qui vise à rendre chacun-e "aqua-responsable" en lui donnant l'information et les outils pour ce faire. Une campagne désormais transfrontalière puisqu'Annemasse Agglo se joint à l'Etat de Genève pour déployer ce dispositif de sensibilisation et d'information.

Plus d'informations sur la campagne "OH MON EAU!" et les gestes aqua-responsables sur ohmoneau.ge.ch

Pour toute information complémentaire :

- **Etat de Genève:** Mme Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe, DT, T. 022 546 60 47 ou 076 304 20 66
- **SIG:** Mme Elise Kerchenbaum, relations publiques, T. 079 333 48 52, elise.kerchenbaum@sig-ge.ch
- **Annemasse Agglo:** Mme Anne Masson, anne@oxygen-rp.com